

## CRIIRAD

Commission de Recherche  
et d'Information Indépendantes  
sur la Radioactivité

Site : [www.criirad.org](http://www.criirad.org)  
Tel : + 33 (0)4 75 41 82 50  
Fax : + 33 (0)4 75 81 26 48  
E-mail : [laboratoire@criirad.org](mailto:laboratoire@criirad.org)

Valence, le 31 juillet 2009

Mme Anne LAUVERGEON  
Présidente d'AREVA  
Tour AREVA  
1, place de la coupole  
F-92084 Paris La Défense Cedex

### Objet : impact de l'exploitation de l'uranium par les filiales d'AREVA à ARLIT et AKOKAN / présence de matériaux irradiants dans les rues

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 15 mai 2007 reproduit en Annexe 1, nous vous informions de la découverte de stériles radioactifs devant l'hôpital de COMINAK à AKOKAN. Le niveau de radiation au sol était jusqu'à 100 fois supérieur à la normale.

Ces matériaux radioactifs ont bien été enlevés, plus de 8 mois après notre courrier, mais les documents demandés ne nous sont pas parvenus.

Afin de nous permettre de répondre le plus sérieusement possible aux interrogations de la société civile d'ARLIT et d'AKOKAN, je vous serais reconnaissant de nous indiquer quelles sont les mesures prises par le groupe AREVA pour identifier les autres secteurs susceptibles d'avoir été remblayés au moyen de **stériles radioactifs** et de nous adresser la cartographie détaillée du niveau de rayonnement gamma au sol à ARLIT et AKOKAN.

Par ailleurs, je vous prie de noter que la question de la présence de ferrailles, plastiques et textiles contaminés liés aux activités de vos filiales est loin d'être résolue.

Comme vous le savez, depuis 2003, nous avons régulièrement attiré l'attention sur la présence de ferrailles contaminées dans les rues d'ARLIT et d'AKOKAN.

Pour mémoire la tuyauterie que nous avons achetée en décembre 2003 sur le marché d'ARLIT était souillée par un tartre très contaminé par du radium 226 (235 000 Bq/kg). Nous demandons à l'époque que vos filiales lancent une campagne de recherche et de récupération systématique de ces matériaux radioactifs.

En mars 2005, AREVA annonçait une « *campagne systématique de recensement et de détection radioactive des ferrailles proposées à la vente sur les marchés* ».

Ces campagnes n'ont manifestement pas eu l'efficacité souhaitée.

Pour preuve, le président de l'ONG AGHIR IN MAN, monsieur Almoustapha Alhacen a effectué fin juin 2009 des contrôles radiométriques sur le marché à ARLIT au moyen d'un compteur Geiger fourni par la CRIIRAD.

Cette campagne a révélé la présence de tubes de forages, tubes en plastique et géotextiles contaminés (voir Annexe 2).

Le niveau de radiation le plus élevé a été mesuré sur le géotextile. Il s'agirait d'un matériau de marque BIDIM utilisé classiquement pour étanchéifier le fond des bassins de décantation de liquides radioactifs. Ces matériaux auraient été largement distribués par les sociétés minières à leurs ouvriers dans le passé.

Le débit de dose au contact dépasse 10  $\mu\text{Sv/h}$  (saturation du compteur).

Entre 2 et 3 mètres de distance le débit de dose reste compris entre 2,6 et 3,6  $\mu\text{Sv/h}$ .

Une présence de 4 heures à proximité de cette matière conduit déjà à un **risque radiologique** non négligeable au sens de la directive Euratom 96/29 (plus de 10  $\mu\text{Sv/an}$ ).



Si cette pièce de textile est utilisée dans l'habitat (revêtement de sol, de lit) le dépassement de la dose maximale annuelle admissible (1 000  $\mu$ Sv/an) interviendra pour une présence à domicile de 1 heure par jour à 2 mètres de l'objet et bien entendu pour des temps de présence plus faibles si la personne est au contact de l'objet.

Monsieur ALHACEN a aussitôt informé par courrier les directeurs de SOMAÏR et COMINAK du résultat de ces mesures. Sa lettre est reproduite en Annexe 3.

Pour toute réponse il a reçu début juillet 2009 une demande d'explication écrite de son employeur (SOMAÏR), l'accusant d'utiliser des informations obtenues dans le cadre de son travail et de les utiliser dans le cadre d'une activité privée.

Cette première forme d'intimidation a été suivie d'une seconde : l'information selon laquelle SOMAÏR aurait déposé plainte contre X pour « vol de ferrailles ».

Il ne fait aucun doute, compte tenu du niveau de radiation mesuré, que ces matériaux devraient être qualifiés de « **déchets radioactifs** ». Ils engendrent un niveau de risque cancérigène par exposition externe d'autant plus inacceptable qu'il est totalement injustifié. A ce risque, s'ajoutent les risques de contamination interne par ingestion et inhalation de matières radioactives.

En application du principe pollueur payeur, il est légitime que les sociétés à l'origine de cette contamination prennent en charge :

- La réalisation d'une campagne systématique de détection radiométrique permettant le repérage des ferrailles, plastiques et géotextiles contaminés tant au niveau d'ARLIT que d'AKOKAN.
- Le rachat de ces matériaux contaminés et leur enlèvement sans délai afin de limiter l'irradiation injustifiée des populations concernées.
- L'élaboration d'un site d'entreposage adapté à ces déchets radioactifs de type TFA, voire FA, à longue période physique (la période de l'uranium est de 4,5 milliards d'années).
- L'identification et la correction des dysfonctionnements qui ont permis de telles pratiques et des sanctions à l'encontre des responsables de la sortie dans le domaine public de ces matériaux contaminés.
- Une clarification écrite sur les méthodologies de contrôle et les seuils de contamination retenus pour déclasser les matériaux.
- La réalisation et la publication d'expertises dosimétriques permettant de reconstituer les doses subies par les travailleurs et les populations exposés à ces matériaux.

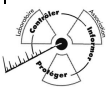
Il nous semblerait également souhaitable que vous puissiez intervenir afin d'éviter que des personnes du groupe AREVA ou de ses filiales continuent des actions d'intimidation visant à museler les contrepouvoirs citoyens plutôt que d'utiliser les informations qu'ils apportent afin d'améliorer la protection de la santé des populations.

Restant dans l'attente de votre réponse et vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, nous vous prions d'agréer, madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

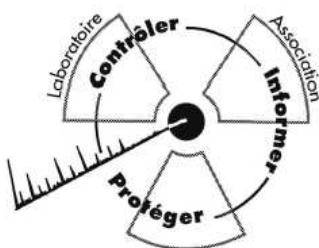
Le responsable du laboratoire  
Bruno CHAREYRON  
Ingénieur en physique nucléaire



Pièces jointes : Annexes 1 à 3.



## ANNEXE 1 / Copie de la lettre CRIIRAD du 15 mai 2007



### **CRIIRAD**

Commission de Recherche  
et d'Information Indépendantes  
sur la Radioactivité

Site : [www.criirad.org](http://www.criirad.org)  
Tel : + 33 (0)4 75 41 82 50  
Fax : + 33 (0)4 75 81 26 48  
E-mail : [contact@criirad.org](mailto:contact@criirad.org)

Valence, le 15 mai 2007

Mme Anne LAUVERGEON  
Présidente d'AREVA  
Tour AREVA  
1, place de la coupole  
F-92084 Paris La Défense Cedex

Copie par E-mail à :  
M Damien Desjonqueres.

### Objet : impact de l'exploitation de l'uranium à ARLIT et AKOKAN / présence de déchets radioactifs dans les rues d'AKOKAN

Madame la Présidente,

Dans le cadre des missions statutaires de l'association, le laboratoire de la CRIIRAD « Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité » est intervenu à de nombreuses reprises sur des sites industriels d'AREVA.

S'agissant du Niger, il y a maintenant plus de 3 ans que la CRIIRAD a été appelée à l'aide par l'association AGHIR IN MAN à propos des conditions d'exploitation de l'uranium à ARLIT et AKOKAN par des filiales de votre groupe.

Une première mission de contrôles radiologiques effectuée par la CRIIRAD en décembre 2003 en collaboration avec l'association SHERPA avait permis de soulever toute une série de problèmes radiologiques (contamination par l'uranium des eaux distribuées, présence de ferrailles radioactives dans les rues, entreposage à l'air libre de déchets radioactifs, etc.).

Nous avons rendu publiques nos conclusions fin décembre 2003, puis en avril 2005 (rapports joints en annexe).

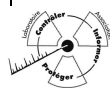
AREVA a dans un premier temps nié les problèmes, puis à notre connaissance aurait pris quelques dispositions (abandon des puits les plus contaminés, renforcement des contrôles sur les ferrailles). Ces mesures tardives restent insuffisantes.

L'objet du présent courrier est de vous informer d'une situation radiologique préoccupante concernant la détection récente (mars à mai 2007) de niveaux de **radiation anormalement élevés** dans les rues **d'AKOKAN**.

Le niveau de radiation au contact du sol devant l'hôpital de la COMINAK atteint des valeurs jusqu'à 100 fois supérieures à la normale (voir la note CRIIRAD N°07-53 en annexe.) Il s'agit probablement de stériles miniers issus de la mine COMINAK et réutilisés pour la constitution de la piste. Compte tenu du niveau de radiation mesuré ces matériaux devraient être qualifiés de « déchets radioactifs ». Ils engendrent un niveau de risque cancérigène par exposition externe d'autant plus inacceptable qu'il est totalement injustifié.



**CRIIRAD** - Le Cime - 471, Avenue Victor Hugo, 26000 Valence - France - ☎ + 33 (0)4 75 41 82 50 📠 + 33 (0)4 75 81 26 48  
<http://www.criirad.org> - Email : [contact@criirad.org](mailto:contact@criirad.org)

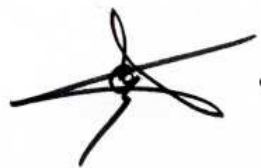


Ces données ont été transmises par la CRIIRAD au Ministère de la Santé et au Ministère des Mines à Niamey. En application du principe pollueur payeur, il est légitime que les sociétés à l'origine de cette contamination prennent en charge :

- L'enlèvement sans délai des déchets radioactifs à l'origine de cette irradiation,
- L'identification et la correction des dysfonctionnements passés qui ont permis une telle pratique.
- La réalisation et la publication d'une cartographie détaillée du niveau de rayonnement gamma au sol à ARLIT et AKOKAN, car d'autres secteurs pourraient être concernés.

Restant dans l'attente de votre réponse et vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, nous vous prions d'agréer, madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Le responsable du laboratoire  
Bruno CHAREYRON  
Ingénieur en physique nucléaire

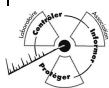


Pièces jointes :

Note CRIIRAD N°07-53, adressée également ce jour à :  
Ministère de Mines et Ministère de la Santé du Niger,  
Association nigérienne de protection de l'environnement (AGHIR IN MAN)  
Associations SHERPA et MDM.

Pour mémoire : notes CRIIRAD de décembre 2003 et avril 2005.

Note : nous attirons votre attention sur le fait que s'agissant du dossier GABON (COMUF-AREVA) nous n'avons toujours pas reçu les documents demandés le 19 mars 2007 à votre collaborateur, Monsieur Damien Desjonqueres.



## ANNEXE 2 / Matériaux contaminés en vente sur le marché à Arlit (juin 2009)

Origine des photographies : AGHIR IN MAN



**Tubes de forage contaminés (2,5  $\mu\text{Sv/h}$  et 4,9  $\mu\text{Sv/h}$  au contact, soit 25 à 49 fois plus que le niveau naturel). Débit de dose à 50 centimètres : 1,7  $\mu\text{Sv/h}$ .**



**Géotextile (Bidim) contaminé :**

**Niveau de radiation supérieur à 10  $\mu\text{Sv/h}$  au contact (saturation du compteur Geiger).**

**Ces géotextiles sont utilisés par exemple pour étanchéifier le fond de bassins de décantation de liquides radioactifs au niveau des usines d'extraction de l'uranium. Après utilisation, on les retrouve sur le marché.**

**ANNEXE 3 / Lettre d'AGHIR IN MAN aux directeurs de SOMAÏR et COMINAK à propos des ferrailles et du Bidim (géotextile) contaminés**

Arlit, le 04 juillet 2009



BP 149 ARLIT - NIGER

Tel : 96 87 24 98 / 96595928

E-Mail : [Aghirin\\_man@yahoo.fr](mailto:Aghirin_man@yahoo.fr)

Agrément N°11/MI/D/DG/APJ/DLP du 10/01/03

**Réf : N/L N°004/ONG/2009**

**Aux**

**Directeurs des filiales d'Areva : Somaïr et Cominak**

**Objet :** ferrailles et bidime contaminés.

Messieurs les Directeurs,

Notre ONG a entrepris comme d'habitude une visite de contrôle radiologique dans différents points sensibles de la ville d'Arlit où les populations pourraient être contaminées par les ferrailles et autres déchets des vos usines de traitement d'Uranium.

C'est ainsi que nous avons constaté lors de notre tournée **du 29 juin 2009**, que des personnes du marché des ferrailles détiennent des ferrailles et du bidime (tissu ou plastique servant d'isolant contre les infiltrations) qui émettent :

- ✓ **Ferrailles :** 250 chocs toutes les 30 secondes.
- ✓ **Bidime :** bloque le **quartex** (appareil de mesure radiologique).

Il nous paraît important et urgent de vous signaler ce genre de source de contamination radiologique de la population d'Arlit et qu'en conséquence vous preniez les dispositions nécessaires pour leur élimination.

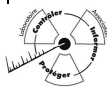
Nous vous rappelons à toute fin utile que le marché de ferrailles se situe dans la périphérie nord de la ville d'Arlit (vers Esafor).

Dans l'espoir que des dispositions utiles soient prises dans les meilleurs délais, veuillez recevoir l'expression de nos salutations distinguées.

**Copies**

- Préfet Arlit
- Maire Arlit
- Service environnement Arlit
- Service des mines Arlit

**Le Président de l'ONG**  
Almoustapha Alhacen



Ce bulletin vous est offert gratuitement avec le soutien de Revenue Watch Institute



# Publiez Ce Que Vous Payez **Niger** **TRANSPARENCE**

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA TRANSPARENCE  
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES ET L'ANALYSE BUDGETAIRE - N° 12 - JUIN 2009

## Quand on veut noyer son chien...

Le président de l'ONG Aghir In'Man et coordonnateur de la société civile d'Arlit Almoustapha Alhacen a reçu une demande d'explication de son employeur (la Somair) au motif d'avoir commis une faute professionnelle. On lui a reproché d'avoir utilisé des informations professionnelles en sa possession à des fins privées.

De quoi s'agit-il ? En juin dernier, une équipe de la télévision privée Dounia, en mission à Arlit, avait mis à profit son séjour pour faire un reportage sur l'eau et la radioactivité dans la localité minière.

En tant qu'acteur de la société civile intervenant sur les questions de radioactivité, Almoustapha a montré à l'équipe de télévision des endroits dans la ville d'Arlit où pullulent

des ferrailles contaminées en provenance des sites miniers.

Pour l'employeur, le président de l'ONG Aghir In'Man a eu connaissance des endroits où se trouvent les ferrailles contaminées dans la ville d'Arlit à l'occasion d'une mission conjointe de contrôle de l'équipe de radioprotection et le service des Mines, effectuée quelques jours plutôt. Pour Almoustapha, cette accusation n'est pas fondée.

Il se défend d'avoir emprunté le véhicule de la mission de contrôle contrairement aux allégations de son employeur et d'avoir découvert les endroits où les ferrailles contaminées ont été marquées grâce à ladite mission.

(suite en page 7)

5

## ENJEUX

# Quand on veut noyer son chien..

(suite de la page 5).

Selon lui, l'ONG Aghir n'Man dispose depuis 2003 de ses propres appareils de mesure et elle effectue régulièrement des prélèvements en ville, à la suite desquels elle a toujours alerté les responsables de la Somair du danger que représentent ces ferrailles pour les populations locales, dans l'espoir que celles-ci soient retirées par la société. Il s'agit d'une assistance à personnes en dangers et, à toutes fins utiles, Almoustapha rappelle que son ONG qui a découvert les sites miniers radioactifs dans les rues d'Arlit et l'Akokan, qui ont été retirés par la société en 2006-2007 ainsi que les eaux contaminées à Imouraren.

Ceci étant dit, il soutient que les informations qu'il a livrées à l'équipe de Dounia



ALMOUSTAPHA ALHACEN

sur les ferrailles contaminées ne sont ni fausses, ni volées, ni utilisées à des fins privées du moment où

il avait adressé auparavant une lettre d'interpellation aux filiales d'Areva. «Notre ONG a écrit aux différentes filiales d'Areva en tant qu'organisation d'utilité publique dans le domaine de l'environnement et c'est à elles de prendre les dispositions nécessaires pour protéger les populations innocentes contre la radioactivité», a affirmé Almoustapha Alhacen joint par téléphone par Transparence.

Depuis sa création, Aghir In'Man a fait de la prévention son credo, à travers notamment la sensibilisation des populations sur les dangers de la radioactivité et l'interpellation des responsables des compagnies minières quant au respect des normes sanitaires et environnementales liées à leurs activités.

S. Issa

